



**FÉDÉRATION DES CENTRES  
D'ASSISTANCE ET  
D'ACCOMPAGNEMENT  
AUX PLAINTES (FCAAP)**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **Projet de loi 115**

### **DE LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE À LA CONCERTATION : FAIRE MIEUX ET PLUS AVEC LES RESSOURCES DÉJÀ EN PLACE**

**Québec, 20 janvier 2017** – La Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (FCAAP) déposait ce matin son mémoire dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Loi 115, *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*. La FCAAP entrevoit avec confiance, la mise en place d'outils favorisant la protection de toutes les personnes en situation de vulnérabilité et vivant de la maltraitance. Avec plus d'une vingtaine de ressources existantes et opérationnelles, les CAAP considèrent comme essentielle, la mise en place de mécanismes de concertation créant un filet social de sécurité et qui permettra de répondre rapidement aux demandes d'aide des personnes dans le besoin. « Le régime d'examen des plaintes, déjà utilisé pour les plaintes en santé et dans lequel œuvrent les CAAP, est un recours qui a fait ses preuves, il faut juste s'assurer de lui donner les moyens nécessaires pour que ça fonctionne dans un contexte de maltraitance », souligne Manon Fortin, directrice de la FCAAP.

#### **Importance d'une structure d'accompagnement et d'assistance qui fait toute la différence**

Dans le cadre de son mémoire, la FCAAP mentionne que lorsqu'une personne est victime de maltraitance, elle a besoin d'aide et de soutien pour entreprendre une démarche visant à dénoncer la situation et sortir de l'impasse. « Les CAAP souhaitent poursuivre leur travail en ce sens afin de permettre à ces personnes de retrouver leur dignité souvent perdue dans ces situations », précise Madame Fortin.

#### **La crainte de représailles**

La FCAAP émet également certains questionnements quant à la crainte de représailles qui constitue certes, un obstacle majeur à la dénonciation de la maltraitance et empêche plusieurs personnes vulnérables d'exercer un recours en vue de faire respecter leurs droits. La FCAAP aborde également l'importance de définir plus spécifiquement l'aide et le soutien offerts à la personne vivant des représailles.

Bien que la FCAAP soit en accord avec bon nombre des aspects liés au projet de Loi 115, nous croyons que celui-ci appose seulement les premières pierres d'un édifice qui reste encore à ériger. Il y a bien sûr la maltraitance vécue par les personnes lors de la prestation des soins et des services publics, mais au-delà de cet enjeu, il y a les autres types de maltraitance qui nécessiteront la concertation et l'apport des intervenants impliqués dans le cadre d'ententes socio judiciaires régionales. En conclusion, un tel point au projet de loi devra être davantage documenté et ce, dans un contexte où il y a urgence d'agir.

## **À propos de la Fédération et des CAAP**

Les Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) sont des organismes communautaires mandatés par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour assister et accompagner les personnes qui désirent entreprendre une démarche de plainte dans le cadre du régime d'examen des plaintes prévu à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). Les services des CAAP sont gratuits et offerts en toute confidentialité. Pour joindre le CAAP de votre région, un seul numéro : 1 877 767- 2227.

Les CAAP ont assisté et accompagnés plus de 6500 personnes au court de la dernière année dans le cadre de leur démarche de plainte en santé. Pour prendre connaissance du mémoire, vous pouvez consulter le site internet de la FCAAP à l'adresse suivante : [www.fcaap.ca](http://www.fcaap.ca)

-30-

Source : Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes,  
[www.fcaap.ca](http://www.fcaap.ca)

Pour information : Manon Fortin, directrice générale  
418 527-9339 ou 1 877 527-9339  
[direction@fcaap.ca](mailto:direction@fcaap.ca)